

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 23/05/2016

Date de la convocation:

17/05/2016

Date d'affichage:

18/05/2016

L' an 2016 et le 23 Mai à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 29

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : OTT Alexis à M. MULLER Jean, WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mmes : GARDON Karine, LEDIG Evelyne, M. KAISER Francis

Secrétaire de séance :

M. KREISS Alfred.

Réf : 079.2016

Vote : A la majorité

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 2

Mention exécutoire : Non

079.2016 : Renforcement du bourg centre de Woerth : îlot : opération résidence seniors et espace commercial : financement mixte PLAI - PLUS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant le projet de rénovation urbaine avec création d'une surface commerciale et de logements au bourg centre de Woerth, composé de trois volets,

Volet 1 : aménagement d'un espace commercial-services-tertiaire au RDC,

Volet 2 : création de logements adaptés dans le cadre du pôle d'excellence rurale « TIC Santé, opération réseau de centre de ressources démonstrateur – appartements témoins du CG67,
Volet 3 : création de logements en accession à la propriété,

Envoyé en préfecture le 30/05/2016
Reçu en préfecture le 30/05/2016
Affiché le 
ID : 067-200013050-20160523-D_CC_079_2016-DE

Considérant la réalisation du projet, en cours, les travaux d'aménagement et le plan de financement correspondant, ainsi que les cofinancements attendus de l'Europe, de l'Etat et du Conseil départemental,

Considérant les modalités de portage et d'exploitation de l'équipement en cours de construction, et notamment la proposition d'exploitation de l'équipement par OPUS67,

Considérant les projets de conventions de financement de l'opération avec l'Etat (caisse des dépôts et consignations),

Vu les procédures d'agrément de logements locatifs avec le Conseil départemental du Bas-Rhin, et le cofinancement PLAI apporté à l'opération,

Vu la délibération n° 116.2013 du conseil communautaire du 23.09.2013 «Dossier d'agrément et demande de prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) : Approbation d'une convention de financement (emprunt) de logements aidés avec l'Etat pour la réalisation de logements », et le dossier de financement déposé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 931 000 €,

Considérant l'opportunité d'assurer un financement mixte de l'opération résidences, via un dispositif PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) pour 14 logements, et pour 5 logements, un dispositif PLUS (prêt locatif à usage social), permettant en outre d'assurer une meilleure mise sur le marché des logements,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux abstentions, décide :

- **D'approuver la mise en œuvre d'un financement mixte PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) et PLUS (prêt locatif à usage social), pour la réalisation et l'exploitation de 19 logements sur Woerth, au 1 et 80 grand'rue, en complément des financements classiques (autofinancement et cofinancements), d'un montant attendu initial de 931 000 € (montant PLAI accordé sur l'ensemble des logements réalisés), révisé à env. 963 500 €,**
- **De valider le nouveau plan de financement de l'opération, intégrant le financement PLUS en substitution du financement PLAI pour 5 logements, le maintien des cofinancements du Conseil départemental, et la réduction du financement Etat de l'ordre de 6 500 € par logement financé via le dispositif PLUS,**
- **D'approuver les demandes d'agréments de logements locatifs correspondants auprès du Conseil départemental du Bas-Rhin,**
- **D'autoriser le président à déposer les dossiers correspondants de financement de l'opération auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa

réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

Envoyé en préfecture le 30/05/2016

Reçu en préfecture le 30/05/2016

Affiché le

ID : 067-200013050-20160523-D_CC_079_2016-DE

DURRENBACH, le 25/05/2016

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :



Envoyé en préfecture le 30/05/2016

Reçu en préfecture le 30/05/2016

Affiché le



ID : 067-200013050-20160523-D_CC_079_2016-DE